

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 5 AVRIL 2018**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal 1<sup>er</sup> mars 2018.
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Commune.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 de la Commune dressé par Madame FAVARD, receveur.
- Décide, à l'unanimité, de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la Commune.
- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2018.
- Débat sur la formation de ses membres pour l'année 2018.
- Vote, à l'unanimité pour la section de fonctionnement, et à la majorité pour la section d'investissement, le Budget Primitif 2018 de la Commune.
- Approuve, à l'unanimité, le versement des subventions communales aux associations, ainsi que celles versées sur la dotation Promotion Animation.
- Prend note du montant de la redevance totale versée par la Société des Eaux Minérales d'Evian à la Commune pour l'année 2018.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat financier dans le cadre de l'installation d'un cadran solaire à la roseraie.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition de deux parcelles de terrain en bord de Coise au prix de 1 748 €.
- Sollicite, à l'unanimité, une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Le Petit Prince et une pour l'acquisition foncière du gymnase de la Rose des vents et du plateau de sports contigu.
- Fixe, à l'unanimité, le nombre des membres du Comité Technique à 6 représentants et décide le maintien du paritarisme numérique.
- Approuve, à l'unanimité, la convention avec ALEC 42 ainsi que le règlement « modalités d'attribution de l'aide » et le dossier de candidature.
- Approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre du dispositif chantiers éducatifs pour 2018.
- Approuve, à l'unanimité, le protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux pour une durée de cinq ans.
- Décide, à l'unanimité, d'adhérer pour 6 ans minimum à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage public » mise en place par le SIEL.

- Approuve, à l'unanimité, le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du camping municipal du Val de Coise et approuve les caractéristiques essentielles des prestations que devra assurer le délégataire.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de dénomination de commune touristique.
- Décide, à l'unanimité, la cessation d'un bail à ferme avec M. GRANGE ainsi que le montant des indemnités d'éviction.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour la création d'une ouverture dans le restaurant After Fly.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
J. Y. CHARBONNIER.

***Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.***

*Affiché le 9 avril 2018*